



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

La CTRCAQ souligne son appui au projet de loi 66

Québec, le 23 septembre 2020 - La Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (CTRCAQ) et ses membres confirment leur appui au projet de loi 66.

Nous soutenons que plusieurs éléments de ce projet de loi sont favorables au mieux-être des aînés. L'adoption de ce projet de loi est nécessaire à la construction rapide des maisons des aînés. Au terme du projet c'est 46 maisons des aînés qui viendront améliorer la condition de vie des personnes âgées en perte d'autonomie. Ce n'est pas un secret que depuis longtemps ce dossier aurait dû être prioritaire. L'actuelle pandémie nous a démontré la situation peu enviable dans plusieurs cas dans les CHSLD. Aussi, ce projet de loi est en cohérence avec le projet de loi 56 visant à reconnaître et soutenir les proches-aidants. Les futures maisons des aînés dans leur conceptualisation démontrent un souci important des proches-aidants. Depuis trop longtemps cette préoccupation politique envers les aînés est attendue.

Compte tenu de la désuétude des CHSLD nous considérons que les objectifs de la ministre responsable des aînés et des proches-aidants, madame Marguerite Blais, sont incontournables. Ce projet de loi doit aller de l'avant, il constitue une marque de respect envers les aînés.

-30-

